

AFFAIRE N° 15. - Contrat d'honoraires à passer avec Monsieur BOSSU, Architecte, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une Mairie à Saint-François.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec Monsieur BOSSU, Architecte, un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une Mairie à SAINT.FRANCOIS.

Les honoraires de Monsieur BOSSU seront inscrits au Chapitre 900, Article 2 302-33 du Budget Supplémentaire de 1970.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur CHANE KUNE qui s'est abstenu.